



LICENCE 2006

ATTESTATION D'ENGAGEMENT DU RESPECT DU MODE DE PRODUCTION BIOLOGIQUE

L'organisme de contrôle ECOCERT SAS, agréé et accrédité pour la certification de produits agricoles et alimentaires issus du mode de production biologique atteste que l'opérateur :

EARL ANDRE ET MIREILLE TISSOT

39600 MONTIGNY LÈS ARSURES - France

s'est engagé pour la période ci-dessous à respecter les règles de production biologique en vigueur.

Ce document indique que l'opérateur est apte à produire, à préparer à importer ou à distribuer des produits conformes au mode de production biologique.

Seul il ne permet pas la commercialisation de produits ou la facturation de prestation de service avec référence au mode de production biologique.

Il doit être accompagné d'un certificat listant les produits conformes et/ou d'une attestation listant les process conformes.

LICENCE N° 104066P

Fait le 02/12/2005

Valable du 01/01/2006 au 31/12/2006

Le présent document est la propriété d'ECOCERT sas.
Il doit être restitué sur simple demande.
Seul l'original signé est valable.

Le Responsable de Certification, Antoine FAURE

ECOCERT sas – BP 47 – 32600 L'ISLE-JOURDAIN – Tél. 05 62 07 34 24 – Fax. 05 62 07 11 67